LES SITES CAPITAL-STRATEGIESPARTNERS-GESTION.COM - GESTION-CAPITAL-STRATEGIESPARTNERS.COM - ACCES-CAPITAL-STRATEGIESPARTNERS.COM

Categories: Epargne, Placements atypiques, Produits classiques : Danger !
Tag: Enquête

Les sites ont été créés le 28/08/2023 et 06/09/2023. Le site capital-strategiespartners-gestion.com est inscrit sur la liste noire du site abe-infoservice.fr depuis le 09/01/2024. Les deux sites sont la liste noire de l'autorité de contrôle espagnole depuis le 20/11/2023.

Les sites internet

Le site acces-capital-strategiespartners.com

Il a été créé le 07/08/2023. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/acces-capital-strategiespartners.com

Le site gestion-capital-strategiespartners.com

Il a été créé le 28/08/2023. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/gestion-capital-strategiespartners.com

Le site capital-strategiespartners-gestion.com

Il a été créé le 06/09/2023. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/capital-strategiespartners-gestion.com

Nos recherches

Aucun site n'est ouvert. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous.

Le téléphone

Les sites utilisent :

Le numéro 31 18 95 22 481

Il a fait l'objet d'une alerte :

https://www.signal-arnaques.com/scam/view/699008

Les faux noms

Les sites utilisent :

- M. Alexandre SIMONET

Les produits

Il est proposé de faux livrets en usurpant le nom d'un établissement financier.

Les informations juridiques

Le site capital-strategiespartners-gestion.com est inscrit sur la liste noire du site abe-infoservice.fr depuis le 09/01/2024.

https://www.abe-infoservice.fr/liste-noire/listes-noires-et-alertes-des-autorites

Les deux sites cités dans cet article sont sur la liste noire de l'autorité de contrôle espagnole depuis le 20/11/2023

https://www.a-tvp.si/storage/app/media/Opozorila/cnmvgestion-capital-strategies-clone.pdf

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à https://adcfrance.fr/contactez-nous/. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle et une participation financière de 50 € aux frais de l'action soit 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, précisez les documents personnels que vous avez pu donné aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous

dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.